

L'intersyndicale départementale FSU-SNUIPP, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SUD éducation a été reçue à sa demande le 10 janvier par l'IA DASEN sur la difficulté à obtenir un temps partiel sur autorisation ou de droit dans certaines conditions.

L'intersyndicale a tout d'abord rappelé au DASEN la réduction des possibilités d'obtention de temps partiels depuis quelques années et les conséquences de cette situation tant du point de vue des conditions de travail que des conditions de vie.

Il ressort de cet entretien que le DASEN semble rechercher des solutions pour améliorer les attributions nous disant avoir pleinement conscience des besoins des personnels à faire valoir leurs droits d'exercer à temps partiel. Celui-ci nous dit souhaiter le bien-être au travail des personnels sous sa responsabilité mais devant faire en fonction des moyens qui lui sont alloués. Ce discours sur les moyens n'est pas nouveau mais nous notons une inflexion quant à l'attention portée aux conditions de travail.

Dans le département, 56 % des demandes de temps partiel sur autorisation étant accordées, l'intersyndicale invite l'ensemble des collègues qui souhaitent travailler à temps partiel à effectuer leur demande. Celle-ci doit être faite avant le 2 février.

L'intersyndicale poursuit sa lutte pour l'obtention de temps partiel par l'ensemble des personnels qui en font la demande et dans ce cadre renouvellera son alerte sociale dans les jours à venir afin que ceux qui le souhaitent, aux côtés de l'intersyndicale, puissent être en grève pour faire valoir leurs droits.